

## ➔ Les bonnes pratiques

Le contrat d'entretien est un engagement mutuel de responsabilité entre le gérant de l'établissement et l'entreprise de maintenance.

Lors de la prise d'un contrat d'entretien, un bilan de conformité et d'état technique doit être effectué. Le responsable de l'établissement doit être en mesure de fournir la documentation nécessaire à la réalisation du bilan technique (déclaration de conformité, instructions de service, livret d'entretien, ...). Ce bilan permet d'établir l'état du produit et les éventuels travaux de remise en conformité.

Une fois accepté par le responsable de l'établissement, le contrat peut être pris en compte.

L'entreprise de maintenance est libre de suspendre un contrat d'entretien dans le cas d'un refus du responsable de l'établissement d'effectuer les opérations d'entretien nécessaires au maintien de la sécurité du produit.

Le livret d'entretien est le carnet de vie du rideau métallique. Il est obligatoire ! ([article R4224-17 du Code du travail](#)).

Le propriétaire doit conserver ce livret et le faire compléter par le technicien à chaque visite de maintenance. Chaque visite doit être validée par un bon d'intervention précisant l'heure, la date, le motif, le numéro de devis technique éventuel, le nom du technicien et la nature de l'intervention.

Le technicien intervenant sur le rideau métallique consigne, dans l'espace prévu à cet effet dans le livret d'entretien, les éléments suivants :

- Les opérations de maintenance et/ou réparations effectuées, y compris les recommandations (par exemple améliorations, remplacements)
- Les modifications ou améliorations importantes réalisées Le travail effectué
- Le nom, la date et une signature de la personne responsable



### GROUPEMENT ACTIBAIE

Groupeement Professionnel des Portes, Portails, Volets et Stores.

10, rue du Débarcadère

74852 PARIS CEDEX 17

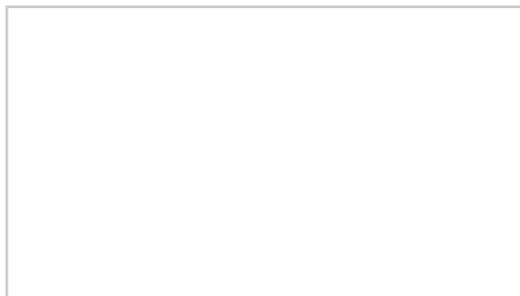
Tél : 01 40 55 13 00

[www.groupeement-actibaie.org](http://www.groupeement-actibaie.org)

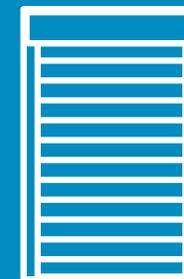


@Group\_Actibaie

Ce dépliant vous est donné par



## POURQUOI ENTRETENIR SES RIDEAUX MÉTALLIQUES ?



Crédits photos : Shutterstock

[GROUPEMENT-ACTIBAIE.ORG](http://GROUPEMENT-ACTIBAIE.ORG)

## ➔ Les dangers d'un rideau métallique mal entretenu

Le manque ou l'absence totale de maintenance peut engendrer des risques importants lors de l'utilisation d'un rideau métallique.

**Un rideau métallique qui se décroche, c'est environ 8 kg/m<sup>2</sup>, soit plus d'1/2 tonne qui tombent au mieux sur le sol, au pire sur un passant !**

Ce genre d'incident, potentiellement très grave, peut être évité grâce à une maintenance régulière. La maintenance des rideaux métalliques est une obligation réglementaire (Arrêté du 21 décembre 1993 et code du travail).

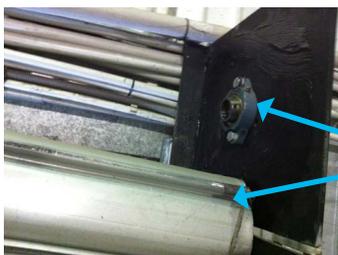
Il en va de la sécurité du personnel de l'entreprise mais aussi de ses clients.

**Un incident sur un produit non ou mal entretenu engagera la responsabilité du responsable du site.**

### Exemples de pathologies



L'axe du rideau est cisailé par le rideau par manque de graissage et de contrôle



L'axe s'est décroché du carter sur un côté, le rideau métallique va tomber

## ➔ Réglementation Protection des travailleurs et sécurité du matériel

### 1/ Textes réglementaires

La maintenance sur les portes, portails et autres automatismes ainsi que les rideaux métalliques est obligatoire.

La réglementation s'appuie sur un certain nombre de textes :

#### • Art R4224-12 du Code du travail :

Cet article impose l'entretien et le contrôle régulier des rideaux métalliques.

Il précise que lorsque leur chute peut présenter un danger pour les travailleurs, notamment en raison de leurs dimensions, de leur poids ou de leur mode de fixation, la périodicité des contrôles et les interventions sont consignées dans le dossier annexé au dossier de maintenance des lieux de travail (dossier prévu à l'Article R4224-17 du Code du travail).

#### • Arrêté du 21 décembre 1993 relatif aux portes et portails automatiques et semi-automatiques sur les lieux de travail :

Les portes et portails automatiques et semi-automatique, par extension les rideaux métalliques, doivent fonctionner sans risque d'accident pour les travailleurs ; ils doivent être entretenus et contrôlés au minimum tous les 6 mois et après toute défaillance (Article 9).

### 2/ Texte normatif

#### • La norme NF EN 13241+A2 « Portes et portails industriels, commerciaux et résidentiel »

Cette norme est applicable aux « rideaux à lames et grilles à enroulement utilisés dans les zones de vente au détail et dont l'utilisation principale prévue est de permettre l'accès des personnes plutôt que des véhicules », elle mentionne l'obligation de contrôle de sécurité et rappelle que l'entretien du produit est nécessaire à un fonctionnement correct et sûr du matériel installé

### 3/ Type de commande

Les obligations de maintenance des rideaux métalliques dépendent du type de commande de la grille à enroulement métallique.

Le tableau ci-après synthétise les différentes obligations de maintenance selon les types de commande :

Type de commande	Rideau métallique
Commande à pression maintenue	Maintenance obligatoire avec une périodicité adaptée <i>Code du travail</i>
Commande semi-automatique (par impulsion)	Maintenance obligatoire avec une périodicité semestrielle et avec un contrat écrit (sauf si réalisé par le personnel de l'entreprise) un livret de maintenance <i>Art.9 de l'arrêté du 21 décembre 1993</i>

## ➔ L'entretien et l'intervention

### Fiche de Maintenance

Quelque soit le type de commande, la maintenance est obligatoire. La fréquence de maintenance n'est pas toujours mentionnée, toutefois le Groupement Actibaie recommande une maintenance des rideaux métalliques deux fois par an. Aussi, le Groupement Actibaie met à disposition de ses adhérents une fiche de maintenance pour les rideaux métalliques.

Rendez-vous sur [www.groupement-actibaie.org](http://www.groupement-actibaie.org)

## ➔ Qualifications

Les techniciens intervenants sur les rideaux métalliques doivent avoir les habilitations requises et disposer des compétences nécessaires. Ils doivent avoir la connaissance des normes et de la réglementation applicables à ces produits.

## ➔ Devis

L'Arrêté du 2 mars 1990 relatif à la publicité des prix des prestations de dépannage, de réparation et d'entretien dans le secteur du bâtiment et de l'électroménager stipule qu'il est obligatoire de réaliser un devis avant d'effectuer les travaux au dessus d'une estimation de travaux de 150 Euros TTC.